

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019

Conseillers présents : ALBARET Dominique, FAISY Gérard, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, FAUCHE Cécile, PEYRAMAURE Claire,
Excusée : PLAS Emilie
Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, JANICOT Arnaud, PETIT Yann
Claire Peyramaure est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Création SEM
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la demande de Mme Sery souhaitant transférer son bail d'habitation à M. Mingui. Proposition acceptée par le conseil

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 10 juillet 2019 : PV approuvé

Création SEM

2019/30	Présents :6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
VU :					
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1521-1 et suivants,					
- Le Code du commerce et notamment son article L 225-1,					
- La loi du 2 janvier 2002 relative à la modernisation des Sociétés d'Economie Mixte Locale,					
- Les projets de statuts et de pacte d'actionnaires de la SEM ENRèze,					
CONSIDERANT :					
- Que la S.E.M. ENRèze a pour objet de réaliser ou d'apporter son concours à la réalisation de toutes opérations complémentaires entre elles ; et plus particulièrement :					
-La production et la distribution de chaleur à partir d'énergies renouvelables (méthane, biogaz, biomasse...) ainsi que toute activité s'y rattachant sur le territoire national.					
- Que le développement d'un réseau bois dont le périmètre pourra s'étendre sur le territoire de la Commune, correspond à un intérêt public local certain, dans le cadre de la transition énergétique,					
- Que la Commune de Saint Pardoux la Croisille a fait part de son souhait d'entrer dans le capital de la S.E.M. afin, notamment, d'étendre le champ d'intervention de cette dernière à l'ensemble du territoire communal,					
- Que la SEM s'avère être la structure la plus appropriée pour permettre une souplesse de gestion tout en conservant le contrôle des collectivités publiques sur son fonctionnement,					
APRES EN AVOIR DELIBERE :					
1. approuve la création de la S.E.M. ENRèze,					
2. approuve les termes des statuts et pacte d'associés joints en annexe,					
3. autorise la collectivité à souscrire au capital de la SEM à hauteur de 3500 euros,					
4. désigne :					
- Jean-Luc Rondeau , pour représenter la Commune de Saint Pardoux la Croisille au Conseil d'Administration de la S.E.M., avec faculté d'accepter toutes les fonctions dans ce cadre,					
5. désigne Jean-Luc Rondeau pour représenter la Commune de Saint Pardoux la Croisille au sein des Assemblées générales de la S.E.M.,					
6. autorise le représentant de la Ville aux assemblées générales de la S.E.M. à valider la modification des statuts,					
7. autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir.					

Les subventions ayant été octroyées doivent être utilisées avant la fin de l'année.

Il convient donc de faire l'installation des radiateurs à eau dans les bâtiments de la commune.

Changement de locataire appartement sur école

2019/31	Présents :6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
Monsieur le Maire informe le conseil du courriel de Mme Violaine Sery qui souhaite céder son bail à M Lary Mingui à compter du 1 ^{er} octobre 2019. Le conseil municipal accepte la demande de Mme Sery. Un nouveau bail sera conclu avec M. Lary Mingui dans les mêmes conditions que celui de Mme Sery. Le montant du loyer et des charges restent inchangés					

Questions diverses

- M. le Maire nous informe de la requête de Monsieur Jean-Claude Chataur, il recherche un bâtiment (grange et habitation) + terrain.
Il voudrait planter un verger conservatoire et envisage **un musée des végétaux sans fleurs** qui sont très nombreux sur notre territoire.
Ce travail serait mené en lien avec les facultés de sciences et les grandes écoles en biologie spécialisées en sciences du végétal.....
Une animatrice leader va venir sur place afin d'analyser la faisabilité grâce à des aides éventuelles.
M. le Maire souligne l'intérêt qu'il porte à ce projet qui apporterait beaucoup à notre commune puisqu'il pourrait être un lieu d'accueil des classes, des groupes ou particuliers intéressés par les sujets de la nature.
- Côté cimetière, le terrain a été acquis, les travaux de défrichage vont pour être effectués pour faire les travaux d'aménagement du parking.
Il va être également commandé un caveau provisoire qui fait défaut actuellement sur notre cimetière.
- Côté école, la rentrée s'est bien passée, la classe comprend 15 élèves (CP et CE 1)
- Marion, notre cantinière s'en va, il va donc falloir la remplacer !
- M. le Maire a proposé à l'enseignante de faire un jardin avec ses élèves, la proposition a été reçue favorablement, il faut donc envisager l'aménagement d'une petite parcelle derrière le garage de la commune avec l'aide de Zoran et installer un bac à compost et initier également les élèves aux bienfaits du tri !

Le conseil s'est achevé à 22h15